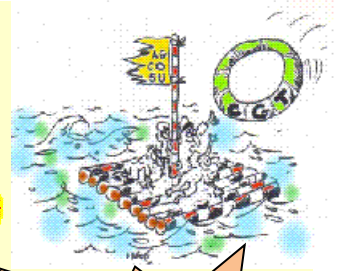




Le Trait d'Union.



Syndicat National des Agents des Douanes.
Interrégion de Nantes oct 2017

N°83

Sommaire :

Cap à l'ouest

Compte rendu du CHSCT du 26 sept 2017

Déclaration liminaire et Compte- rendu CAPL n°3 du 04 oct

Fédération des finances

Prélèvement à la source: la tromperie continue





Compte rendu du CHSCT du 26 sept 2017

« non aux fermetures de services et aux concentrations de missions »

1. Fermeture de services

Comme nous nous y étions engagés auprès des agents, nous avons démarré au mois de mars une action au CHSCT 35 visant à s'opposer à la fermeture de la recette régionale de Rennes et au transfert de la TSVR.

Même si nous avons très vite compris que l'Administration tenterait de passer en force son projet, nous avons gardé le cap et maintenu notre démarche. Celle-ci consistait à affirmer qu'il était impossible pour les OS de se prononcer sur un tel projet sans que les conséquences sur les agents ne soient étudiées plus en amont. Le récent rapport de l'inspection du travail nous aura donné raison puisque celui-ci met en lumière les manquements de notre hiérarchie quant à l'appréhension des Risques Psycho sociaux lors des restructurations.

Pour rappel, en mars 2017, l'ensemble des organisations syndicales actait en séance par une délibération unanime, la demande d'expertise agréée pour analyser les conséquences d'une telle fermeture sur les agents. Les représentants du personnel estimaient alors à juste titre ne pas disposer de tous les éléments pour pouvoir rendre un avis. Il s'agit ici de la base de notre refus de vote, car les documents fournis par l'administration occultaient tout simplement l'aspect humain et plus particulièrement l'impact sur les Risques Psycho sociaux. Évidemment les choses évoluent, c'est indéniable, mais les fiches d'impact « préremplies » ne s'assimilent en aucun cas à une analyse impartiale du climat anxiogène des services concernés (TSVR, recette régionale...).

Les acteurs de prévention n'ont pas été associés à ces restructurations, alors que cela rentre pleinement dans leurs champs de compétence. Le Médecin de Prévention, de par sa connaissance et son suivi des agents, aurait certainement pu rendre un avis sur le sujet, encore aurait-il fallu lui donner les moyens en le prévenant suffisamment tôt.

La fameuse « cellule sociale » n' a même pas pris la peine de se déplacer pour voir les agents de la TSVR.

Devant le refus de l'administration de procéder à l'expertise agréée, les OS ont acté en séance CHSCT du mois de mai leur désaccord persistant avec l'administration, et ainsi demander au président du CHSCT de saisir l'inspection du travail pour tenter de mettre fin à cette situation.

Quelques semaines plus tard, l'ensemble des interlocuteurs était reçu individuellement par l'inspecteur en charge du dossier, pour pouvoir s'exprimer sur le sujet.

Le rapport qui en découle vaut son pesant d'or. Il s'agit véritablement d'un réquisitoire qui met notre hiérarchie devant ses responsabilités. Ce document met en lumière les manques de l'administration dans son approche des risques psycho-sociaux. En n'associant ni l'ISST , ni le MP, elle s'est privée d'un outil essentiel qui lui aurait permis de mieux appréhender les conséquences d'une telle réorganisation de services. Évidemment tout cela on le savait déjà.

Le Directeur Régional a répondu à ce rapport avec les mêmes arguments que ceux utilisés par le DI pour refuser l'expertise agréée ; la fiche d'impact existe, les MP et ISST étaient présents lors des séances CHSCT....

Pour la CGT il s'agit d'un manque de considération des agents, car comment prétendre faire de la prévention contre les RPS, si on n'utilise pas les moyens à sa disposition pour le faire !

Pour terminer sur ce sujet, nous ne pouvions rester sans réaction au dernier courrier de réponse de l'administration. Les OS ont donc voté à l'unanimité une délibération reprenant l'ensemble de nos revendications dans le domaine des fermetures de services : prise en compte réelle des RPS, des propositions de postes plus larges et à compétences égales..... Nous faisons le vœu que tout le travail accompli n'aura pas été vain et que les prochaines réorganisations bénéficieront d'un meilleur traitement

2. Autres sujets Douanes

Le Parking DR

Le parking DR sera « sécurisé » pour permettre à la fois l'accès et les manœuvres des véhicules de secours, mais également pour mettre fin aux dégradations et autres incivilités qui se déroulent pendant la nuit.

Nous comprenons évidemment les raisons de ces travaux, mais de nombreuses inquiétudes subsistent.

Premièrement, les travaux vont engendrer une perte de 5 places de parking. Cette baisse du nombre de places va donc amplifier la problématique du stationnement.

Les solutions proposées aux agents ne sont pas suffisantes. L'utilisation des parkings relais à l'extérieur de la ville rallongera d'autant le temps de trajet et la place de stationnement n'est pas toujours garantie.

Par ailleurs, même si l'employeur prend en charge 50 % de l'abonnement du métro, cela engendrera des frais supplémentaires pour les agents.

La CGT a demandé au Directeur d'étudier la possibilité de louer à l'année des places de parking à proximité (esplanade Charles de Gaulle), proposition rejetée purement et simplement. Reste alors la possibilité de se tourner vers la Ville de Rennes pour obtenir des places à proximité ^^ cette solution présente l'avantage d'être gratuite :)

Nous nous sommes également interrogés sur le chemin d'accès qui semblait être étroit pour les véhicules de secours, mais il semble que ce ne soit pas un problème. Espérons que l'histoire ne nous donne pas raison.

Un doute existait également sur la sortie de secours piéton à l'arrière du bâtiment, les agents risquaient d'être coincés dans le parking en cas d'évacuation. Là encore il semble qu'il n'y ait pas de problème puisque le portillon piéton s'ouvrira de l'intérieur sans badge

Le Pôle fiscalité énergétique

La création de ce pôle « fiscalité énergétique » était soumis au vote du CHSCT. Plusieurs documents de travail ont été fournis reprenant le calendrier prévisionnel et le « modus operandi » de la réforme.

Pour la CGT, si nous nous réjouissons de l'arrivée de charges de travail sur le bureau de Brest, nous restons prudents, notamment en termes d'effectif. Il s'agit en effet d'être vigilant sur les autres services de ce bureau qui ont servi de vivier à ce pôle et qui ont donc été affaiblis.

La CGT avait demandé lors du précédent CTL, l'annulation des postes primables existants sur ce bureau puisque le DI s'était engagé à remonter les Effectifs de Référence de Brest. Il faudra s'assurer que la promesse d'augmentation du personnel se traduise bien au prochain PAE par une augmentation des effectifs.

La question des formations reste un sujet important pour ce service qui devra travailler sur une matière complexe et très évolutive, nécessitant donc des formations régulières.

Il en est de même pour les déplacements, qui seront de plus en plus lointains de par la future zone de compétence du pôle énergétique. Comme nous l'avons rappelé à Madame Le Directeur, il faudra s'assurer que tous les moyens matériels et budgétaires (nuitées, frais de déplacements, VL...) soient mis à la disposition des agents pour la bonne exécution de leurs missions.

La concentration des tabacs ; y a pas de sujet !!

les OS avaient été très surprises par la demande faite aux agents des Tabacs de Rennes de récupérer momentanément la charge de travail de Lorient en raison de l'absence d'un collègue.

Tout d'abord, parmi toutes les concentrations de missions, celle des tabacs était celle qui présentait le moins d'urgence, d'où notre étonnement. Il est parfaitement concevable de trouver des solutions de repli mais pas à n'importe quel prix.

Certes le service des tabacs possède un agent en plus, mais il s'agit d'une personne qu'il faut former en plus des tâches quotidiennes. Ramener de la charge de travail risquerait donc de mettre ce service en difficulté.

L'agent aurait de plus découvert à son retour la perte de sa mission.

Point sur les travaux de la BSI de Rennes

Il reste encore des travaux de finition à réaliser. Il est envisagé de faire appel à la BHR de Nantes pour aider ponctuellement les collègues de Rennes qui ont énormément de travail. Les sanitaires de la BSI seront refaits par une entreprise extérieure et l'agrandissement de la salle de repos se fera ultérieurement.

Il est à noter que toutes les fiches actions Douanes ont été acceptées par le CHSCT 35

Vos représentants en CHSCT



*Déclaration liminaire - CAPL n°3 Recours
cadencement/évaluation*

Nantes, le 4 Octobre 2017

Monsieur le Président,

Les politiques publiques et les diverses mesures d'austérité annoncées par le gouvernement peuvent nous faire craindre une dégradation dans le monde du travail, de la qualité des services publics, du pouvoir d'achat des actifs et des retraités, de la protection sociale ,,etc,

Il est une chose qu'on ne peut reprocher à ce gouvernement, c'est sa constance. Une constance, un étendard même, qui a animé l'exercice budgétaire pour l'année 2018 : il faut sauver les riches !

Une tendance nette se dégage du projet de loi de finances (PLF) présenté la semaine dernière: revenus du capital, gros portefeuilles et contribuables les plus aisés seront les grands gagnants. Salariés, retraités et ménages modestes, eux, ne seront pas épargnés.

Dès le mois d'août, l'OFCE (l'Observatoire français des conjonctures économiques) avait estimé que 10 % des français les plus aisés concentreraient 46 % des baisses d'impôts prévues sur le quinquennat.

A la lecture du projet de loi de finances pour 2018, ce constat alarmant va encore s'amplifier

Il semble important aux élus du SNAD CGT de rappeler le rôle essentiel des fonctionnaires au service de l'intérêt général et du maintien du lien républicain. Dans cet esprit, nous déplorons l'absence de considération manifestée à leur égard et les diverses mesures prises ou prévues qui en témoignent :

- ▶ la baisse des effectifs et des moyens budgétaires : Bercy paiera une nouvelle fois un lourd tribut avec 1648 emplois en moins
- ▶ le gel du point d'indice et de l'avancement,
- ▶ le rétablissement de la journée de carence , mesure particulièrement injuste par rapport à la prise en charge intégrale dont bénéficient plus des deux tiers des salariés du secteur privé.

Pour revenir au plus prêt de l'ordre du jour de cette CAPL,

Le protocole PPCR présente de nouvelles modalités de reconnaissance de la valeur professionnelle en s'appuyant sur deux leviers, l'avancement dans la carrière et le régime indemnitaire.

Le gouvernement estime que les dispositifs existants bénéficient à trop d'agents, dénaturant ainsi le sens même d'une reconnaissance. L'objectif est de revoir les conditions d'avancement (d'échelon, de grade, de corps) en faisant la part belle à l'individualisation des carrières avec un système de bonification qui bénéficierait aux plus « méritants ».

Pour la CGT, PPCR ne conduit ni à la revalorisation indiciaire attendue par les personnels, ni à une véritable refonte des carrières au 1er janvier 2017.

Les durées dans les grades évoluent peu et les conditions de reclassement au 1^{er} janvier 2017 des agents déjà en poste conduiront pour beaucoup d'agents à un allongement de leur carrière. Au final peu d'espoir de dérouler plus de deux grades dans sa carrière pour les C et B !

Les amplitudes de carrière dans les grades restent faibles, stagnent ou diminuent.

La CGT est attachée au principe de la reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents mais celle-ci doit s'opérer dans un contexte défini, sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail. C'est tout le contraire qui est prôné aujourd'hui !

Heureusement que nous échapperons au RIFSEEP (comme la Police Nationale y échappe également) qui aurait conduit à la même logique que la rémunération au mérite.

Nous déplorons aussi la déprogrammation définitive des examens professionnels A et B pour l'année 2017.

Outre le fait que des agents des catégories B et C perdent la possibilité d'évoluer dans leur carrière cette année et ce, malgré le travail de révision déjà effectué, le SNAD CGT tient à rappeler qu'il est favorable à la linéarité de carrière et rappelle son attachement aux concours qui garantissent l'équité de ce recrutement basé sur le travail et sur le mérite des agents. L'accès à la catégorie supérieure (changement de corps de C en B et de B en A) par concours doit être privilégié pour notre organisation syndicale.

Les élus CGT

COMPTE RENDU CAPL n°3 du 04 oct 2017 Recours cadencement/évaluation

Après lecture de la déclaration liminaire, le Président de séance nous précise que la déprogrammation de l'examen professionnel B et A pour 2017 résulte des difficultés de mise en œuvre du PPCR.

Concernant le rôle de cette CAPL, il n'est pas de refaire l'intégralité de l'évaluation de l'agent, il s'agit d'apporter des corrections à des situations anormales. Il rappelle que l'entretien d'évaluation est très important. Le Président propose d'étudier les dossiers de recours en prenant en compte:

- ☞ L'année de référence: 2017
- ☞ La comparaison les cadencements obtenus sur 10 ans pour chaque dossier

Pour la catégorie C, Le président dispose de 6 mois pour d'éventuels réajustements.

L'année prochaine, les modalités d'évaluation des agents de catégorie C seront modifiées, puisqu'il n'y aura plus de cadencement (plus de mois d'avancement). Seules des appréciations seront notifiées et reprises sur le document d'évaluation, à l'instar de la catégorie B en 2017.

Capl N° 3: ACP1

Point 1: Approbation à l'unanimité du PV de la CAPL N° 3 du 15 décembre 2016 (inscription au tableau des mutations)

Point 2: Approbation à l'unanimité du PV de la CAPL N° 3 du 12 juillet 2017 (inscription au tableau des mutations hors tour)

Point 3: Recours en évaluation/cadencement

3 dossiers de recours portant sur le cadencement,

2 dossiers ont obtenu 1 mois de réduction de délai d'avancement.

Capl N° 3: ACP2

Point 1: Approbation à l'unanimité du PV de la CAPL n°3 du 13 avril 2017 (tableau d'avancement)

Point 2: Recours en évaluation/cadencement

6 dossiers de recours sur le cadencement

2 dossiers ont obtenu 1 mois de réduction de délai d'avancement.

1 dossier a obtenu 2 mois de réduction de délai d'avancement



Le communiqué de presse du Ministre Darmanin, publié à l'occasion de la remise des rapports d'évaluation de la réforme du prélèvement à la source au Parlement, reprend le même argument fallacieux utilisé depuis le départ par les partisans acharnés de cette réforme : la contemporanéité de l'impôt.

La fédération des Finances CGT tient à alerter la représentation nationale et les citoyens sur cette tromperie.

Non, l'impôt à payer le mois M ne correspondra pas aux revenus que le contribuable perçoit ce même mois.

Non, l'impôt ne s'adaptera donc pas à sa situation, notamment en cas de diminution de ses revenus.

Non, il ne facilitera donc pas les mobilités professionnelles. Le rapport alerte même sur les risques de surprélèvement des salariés qui enchaînent les contrats courts !

Depuis le début des discussions, la fédération de Finances CGT dénonce la confusion sciemment entretenue entre la base de l'impôt et le taux de l'impôt qui s'applique sur cette base. Or le taux d'imposition ne peut s'adapter en temps réel.

C'est pourquoi, le rapport indique qu'il s'agit d'une réforme du paiement et pas de l'impôt, que le taux ne s'adaptera pas, et pour y remédier il propose que la DGFIP transmette « sous un délai le plus rapide possible » le taux au collecteur. Nous voyons déjà qui sera jeté en pâture à l'opinion pour justifier le fiasco annoncé : les agents des Finances publiques chargés de la mise en œuvre d'une réforme qu'ils combattent avec la CGT.

Comme l'avait souligné la CGT Finances, le rapport de l'Inspection générale des Finances reconnaît que le système va créer un nouveau décalage entre le paiement de l'impôt et les réductions d'impôt auxquelles le contribuable a droit.

L'impôt sur le revenu est progressif, c'est-à-dire que son taux est différent en fonction du niveau des revenus perçus. Il est donc impossible de déterminer le taux avant la fin de la période annuelle considérée. Sauf à vouloir mettre en place un impôt sur le revenu à taux fixe (flat tax), dont les partisans estiment qu'il doit être de 15 %.

Dans ce cas, il faut l'annoncer clairement. D'ores et déjà nous invitons les contribuables à calculer ce que serait le montant de leur impôt avec une telle réforme ! Inutile de se demander qui seront, une nouvelle fois, les grands gagnants d'un impôt sur le revenu à taux unique. Bien évidemment les contribuables les plus fortunés !

Sur les autres aspects, la simplification n'aura pas lieu. En effet, cette usine à gaz multiplie les interlocuteurs et les circuits de paiements. Le rapport rappelle que l'interlocuteur reste la DGFIP (encore heureux), mais, qui empêchera un salarié de s'adresser d'abord au service paye de son entreprise en cas d'erreur ?

La mise en place du prélèvement à la source, malgré les garde fous apportés au dispositif, posera des problèmes de confidentialité et donnera des informations aux employeurs sur leurs salariés qu'ils ne devraient pas connaître.

Dans un contexte d'économie budgétaire engagée par le gouvernement, la mise en place du prélèvement à la source sera à la fois coûteuse et aura pour conséquence une baisse des recettes générées par cet impôt. Aujourd'hui collecté par l'État, le taux de recouvrement s'élève plus de 98 %. Qu'en sera-t-il quand les collecteurs seront des entreprises ?

De nombreux pays ont adopté ce système... Oui, mais au siècle dernier ! Le prélèvement à la source est une solution d'avant les systèmes d'information et de communication, qui ne se justifie plus aujourd'hui où les systèmes de paiements dématérialisés se sont répandus.

Article publié sur le site de la fédération des finances CGT : <https://www.cgffinances.fr/>

CASSE SOCIALE



Si dans le cochon tout est bon, le macron non

Le président des riches (elu par défaut par une minorité de français) est en train de menacer tout nos acquis sociaux gagnés par nos anciens, il est grand temps de rentrer en résistance et de se mobiliser pour contrer ses réformes qui vont une fois de plus fragiliser ceux qui créent la richesse.



Bulletin d'adhésion

Si tu désires nous rejoindre remets ce bulletin et un RIB à un militant du SNAD CGT

Nom :

Prénoms :

Grade :

Indice :

Date de prise de rang dans l'échelon :

Date d'entrée dans l'administration :

Unité ou service :

Adresse Complète:
(afin de recevoir la presse syndicale)

Signature :

